



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHY, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. BASTELICA à M. LUCIANI, Mme SIMONPIETRI à M. CIABRINI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Affichage : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 mars 2018
Délibération N°2018/37

**Modification du tableau des emplois budgétaires pour
Procéder aux nominations suite à réussite à concours**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de permettre les nominations suite à réussite à concours, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

CATEGORIE C : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 poste d'Auxiliaire de puériculture Ppal 2e Classe	Temps non complet 60%

CATEGORIE C : 1 poste

Création de	Temps de travail
1 poste d'ATSEM Ppal 2e Classe	Temps non complet 80%

CATEGORIE B : 2 postes

Suppression de	Temps de travail
2 postes d'Educateur des APS	Temps complet

CATEGORIE B : 2 postes

Création de	Temps de travail
2 postes d'Animateur	Temps complet

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier **3** emplois budgétaires afin de permettre les nominations suite à réussite à concours.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2018, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps complet comme suit :

CATEGORIE C : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 poste d'Auxiliaire de puériculture Ppal 2e Classe	Temps non complet 60%

CATEGORIE C : 1 poste

Création de	Temps de travail
1 poste d'ATSEM Ppal 2e Classe	Temps non complet 80%

CATEGORIE B : 2 postes

Suppression de	Temps de travail
2 postes d'Educateur des APS	Temps complet

CATEGORIE B : 2 postes

Création de	Temps de travail
2 postes d'Animateur	Temps complet

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu, la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier 3 emplois budgétaires afin de permettre les nominations suite à réussite à concours des agents de la VILLE.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2018, chapitre 012,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la suppression et la création d'emplois budgétaires,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

M. le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires comme suit :

CATEGORIE C : 1 poste

Suppression de	Temps de travail
1 poste d'Auxiliaire de puériculture Ppal 2e Classe	Temps non complet 60%

CATEGORIE C : 1 poste

Création de	Temps de travail
1 poste d'ATSEM Ppal 2e Classe	Temps non complet 80%

CATEGORIE B : 2 postes

Suppression de	Temps de travail
----------------	------------------

2 postes d'Educateur des APS	Temps complet
------------------------------	---------------

CATEGORIE B : 2 postes

Création de	Temps de travail
2 postes d'Animateur	Temps complet

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2018, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI